

Mémoire du RAR au sujet de la refonte de la loi sur le statut de l'artiste au Québec

Préambule

Dans le cadre de la refonte de la «*Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma*» (chapitre S-32.1), veuillez trouver ci-dessous le mémoire préparé par le Regroupement des arts de rue du Québec (RAR¹), qui présentera succinctement les arts de rue et leur importance dans le paysage culturel du Québec, et qui exposera ses demandes quant à la reconnaissance de cette forme de spectacle et au soutien à apporter aux artistes et aux compagnies qui s'y consacrent.

Le RAR a été fondé en 2009, et rassemble en 2020 une soixantaine de membres, artistes et compagnies, qui œuvrent dans les arts de rue. Le RAR a réussi, au fil du temps et au meilleur de ses ressources limitées, à créer un réseau de solidarité et d'échange entre ses membres. Il poursuit les démarches nécessaires à l'officialisation de la pratique des arts de rue aux niveaux municipal, provincial et fédéral, et les approches pour assurer le développement du professionnalisme et de la qualité artistique en arts de rue.

D'abord, qu'entendons-nous par arts de rue?

Les artistes et les compagnies qui œuvrent dans les arts de rue créent des spectacles destinés aux publics divers rencontrés dans l'espace public.

Les arts de rue pourront, selon les besoins de la création envisagée, faire appel au théâtre, à la musique, la danse, la marionnette, le mime, les arts du cirque et de la prouesse, les arts visuels, la scénographie fixe ou portative, les effets spéciaux, et toute autre forme d'art adaptable à l'espace public extérieur.

Les arts de rue ont la caractéristique de s'adapter aux lieux de représentation, qu'ils soient en milieux urbains, en zones périurbaines ou rurales, en extérieur ou même à l'intérieur.

Plusieurs des propositions en espace public sont conçues pour, et en fonction d'un site spécifique, de son architecture, de son organisation, de sa population, de sa symbolique, ou en fonction de tout cela à la fois.

Les arts de rue présentent des spectacles en formule fixe ou mobile, allant de formes intimes, s'adressant à quelques spectateurs, à des formes gigantesques, s'adressant à des foules, et de durées pouvant varier de quelques minutes, jusqu'à des parcours en déambulation dépassant l'heure de prestation.

Les arts de rue attachent une grande importance à la présence et à l'expression d'une dramaturgie dans leurs créations.

Suivant la nature de la création, les arts de rue pourront pratiquer le métissage et la multidisciplinarité et opéreront hors les murs au renouvellement des formes conventionnelles de spectacle, à l'élaboration d'une dramaturgie adaptée à l'espace extérieur, et au développement d'écritures non textuelles.

Un des ressorts essentiels de la création en arts de rue réside dans la relation originale entretenue avec le public par les voies de l'interactivité, de la complicité avec le spectateur et de son interpellation au cours du spectacle; les rituels coutumiers et les conventions habituelles des salles de spectacles sont redéfinis, souvent détournés, les barrières des prérequis culturels sont abaissées, facilitant d'autant la communication entre création et public.

¹ <https://rarduquebec.ca>

Mémoire du RAR au sujet de la refonte de la loi sur le statut de l'artiste au Québec

Cette relation originale, à la différence des spectacles en salle, accorde la liberté aux spectateurs d'assister à l'entièreté du spectacle ou de le quitter, comme, et quand ils le souhaitent, exercice d'humilité riche en informations pour les créateurs appelés à continuer de peaufiner leur création.

Les arts de rue trouvent une application appropriée en médiation culturelle, actions et interactions qui visent à réduire l'écart entre les artistes, les œuvres et les citoyens.

Les arts de rue ne proposent pas de prestations au cours desquelles le public se voit sollicité à donner de l'argent, de manière passive (ex. : musicien du Métro de Montréal avec sa caisse d'instrument ouverte devant lui), ou de manière active (en «passant le chapeau» à la fin de la prestation).

Ensuite, où et quand trouve-t-on des arts de rue?

Succinctement, les arts de rue voient le jour au cours du Moyen-Âge en Europe, sur les parvis des églises et sur les tréteaux installés sur les places publiques et les marchés.

Depuis le dernier quart du XX^e siècle, les principaux festivals du Québec proposent des arts de rue à leurs programmes, notamment les festivals Juste Pour Rire, de Jazz, Francofolies, d'été de Québec, Montréal complètement cirque, de théâtre de rue de Shawinigan, puis de Lachine.

Les arts de rue figurent aussi au programme de festivals en régions, notamment à Sherbrooke, Trois-Rivières, Baie-Saint-Paul et Gaspé².

D'autre part, des organismes et des événements culturels en font une part importante de leur programme, parmi lesquels : la Symphonie portuaire du Musée de Pointe-à-Callières, *Où vas-tu quand tu dors en marchant...?* du Carrefour de théâtre de Québec, les Escales improbables, de même que Phénomena, ou le tout dernier né prometteur : Le Festival des arts de ruelle³ (FAR⁴).

De leur côté, les événements commémoratifs donnent une place de premier plan aux spectacles d'arts de rue, qu'ils savent facilement accessibles au plus large public et particulièrement appréciés de celui-ci, pensons au 400^e anniversaire de Québec avec, entre autres : Le Moulin à images, Espace 400^e et Québec Plein la Rue, pensons également au 375^e anniversaire de Montréal, avec, entre autres : Montréal Avudo, Cité Mémoire, Les Géants, À nous la rue!, et le Super Méga Continental.

Certaines compagnies membres du RAR ont, depuis quelques années, présenté leurs spectacles en Europe et en Asie, au programme de festivals et d'événements culturels, dans lesquels leurs propositions artistiques ont été considérées très positivement.

Dans un autre registre, certaines des compagnies acceptent des mandats de médiation culturelle dans des quartiers, des arrondissements et auprès d'organismes sociaux, avec des créations en arts de rue «sur mesure». Ainsi, parmi celles-ci, la compagnie Toxique Trottoir, notamment finaliste au 35^e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal, a créé, depuis 2009, près d'une quinzaine de spectacles sur le mode de la médiation culturelle qui ont été largement diffusés dans la grande région métropolitaine.

² <https://www.lafabriqueculturelle.tv/capsules/12828/felix-imbeault-en-visite-sur-les-terrasses-du-bout-du-monde-a-gaspe>

³ <https://ici.radio-canada.ca/premiere/emissions/culture-club/segments/entrevue/195898/lea-philippe-festival-des-arts-de-ruelle-arts-vivants>

⁴ <https://festivalfar.com>

Mémoire du RAR au sujet de la refonte de la loi sur le statut de l'artiste au Québec

L'adaptabilité des arts de rue s'est particulièrement illustrée dans un élan de solidarité et de résilience aux désagréments du confinement en lutte à la pandémie, et ce, en conformité complète avec les exigences élevées de la Santé publique. Plusieurs artistes et compagnies ont créé et présenté des spectacles en déambulation, donc en distanciation, dans plusieurs des quartiers urbains défavorisés, dans des fêtes de quartier et des événements culturels locaux, au plus grand plaisir et au réconfort de la population. Soulignons le spectacle «Les Balconfinés» de la compagnie Drôldodon, dont les 102 représentations ont dispensé, jusqu'aux fêtes⁵ de fin d'année, un soutien moral remarquable sous les balcons de résidences de personnes âgées et d'habitations à loyer modique⁶.

Ce panorama sommaire souhaite illustrer le fait que les arts de rue peuvent prendre plusieurs formes, s'adapter aux sites, lieux, contextes, événements et situations, et ce, avec à propos, pertinence, créativité, originalité et une valeur artistique indéniable.

Il ne fait aucun doute que les arts de rue ont leur place dans l'offre culturelle de qualité diffusée au Québec et méritent de figurer parmi les pratiques reconnues par la loi et ainsi permettre aux artistes qui y œuvrent de voir accorder le statut d'artistes professionnels et de bénéficier de la considération et des avantages qui y sont rattachés. La présente refonte de la loi concernant le statut de l'artiste offre l'occasion idéale pour y intégrer les arts de rue.

Les demandes des arts de rue en vue de la refonte de la loi sur le statut de l'artiste

Intégration et reconnaissance de la pratique à la refonte de la loi :

- le Regroupement des arts de rue du Québec (RAR) demande donc que les arts de rue figurent aux textes de loi (particulièrement dans la refonte de la «*Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma*» Chapitre S-32.1) parmi les formes reconnues de spectacle et que ses membres bénéficient du statut d'artistes professionnels et des conditions et avantages qui s'y rattachent;
- le RAR demande que la reconnaissance des arts de rue soit étendue aux conseils de la culture du Québec et aux organismes de gestion et de diffusion de la culture dans les grands centres et dans les régions;
- le RAR demande que les conditions spécifiques, inscrites ci-dessous, soient incluses aux contrats entre producteurs, organisateurs d'événements ou programmateurs de spectacles et les arts de rue, soit des clauses relatives aux :
 - 1° conditions d'accueil des artistes et compagnies, à savoir : disposer de loges adéquates en nombre suffisant et sécurisées, à proximité des lieux de prestation de spectacle;
 - 2° cas d'annulation de prestations de spectacles, que ces cas fassent l'objet d'un article inclus au contrat, qui les définisse clairement et que, parmi ceux-ci, exception soit faite du cas de conditions météorologiques inclémentes empêchant la présentation des prestations et, qu'en vertu de cette exception, le cachet conclu soit versé en entier; l'article inclurait également une définition

⁵ <https://www.facebook.com/radiocanada.info/videos/une-touche-de-no%C3%A9-sous-les-balcons-de-rosemont/849110855882112/>

⁶ [https://l.facebook.com/l.php?u=https%3A%2F%2Fici.radio-canada.ca%2Ftele%2Fblogue%2F1760193%2Fandrebabitaille-revue-culturelle-2020-emission%3Ffbclid%3DIwAR0c0EWu0bWZRIFIEWs6Q68JY9qrdf0yZecblF7TJ_N0yLVa72FIGO68K1I&h=AT0pry4YL0pzkdFwxTjd-2UgsuyFrhrYAWy1Vlhod-9YykmdCw6VMHUWoYN_mhDpwS7K_bGE_L4HsfTLkuEEppFPgygBcYoMOEN0Kn4ngML_Bc5VfjndkloKf_iGe9uv4r&_tn__=UK-R&c\[0\]=AT1aU72XdjrS6g1OT1pi8XIMW7vviW5bHts_6jMy8EEiKMKONvYfVYrUclflh7oumbnO4clj2LpYv3kLpnPEucdl7x2rasHr6KHD3oc5liD8t-pP_41qTFFq5A_AxL9vdZp0F1BUM_MxD7FEU6MQV_TGw](https://l.facebook.com/l.php?u=https%3A%2F%2Fici.radio-canada.ca%2Ftele%2Fblogue%2F1760193%2Fandrebabitaille-revue-culturelle-2020-emission%3Ffbclid%3DIwAR0c0EWu0bWZRIFIEWs6Q68JY9qrdf0yZecblF7TJ_N0yLVa72FIGO68K1I&h=AT0pry4YL0pzkdFwxTjd-2UgsuyFrhrYAWy1Vlhod-9YykmdCw6VMHUWoYN_mhDpwS7K_bGE_L4HsfTLkuEEppFPgygBcYoMOEN0Kn4ngML_Bc5VfjndkloKf_iGe9uv4r&_tn__=UK-R&c[0]=AT1aU72XdjrS6g1OT1pi8XIMW7vviW5bHts_6jMy8EEiKMKONvYfVYrUclflh7oumbnO4clj2LpYv3kLpnPEucdl7x2rasHr6KHD3oc5liD8t-pP_41qTFFq5A_AxL9vdZp0F1BUM_MxD7FEU6MQV_TGw)

Mémoire du RAR au sujet de la refonte de la loi sur le statut de l'artiste au Québec

- explicite de ce qui sera considéré comme cas de force majeure avec pour effet d'annuler le contrat sans possibilité de recours d'aucune des parties;
- 3° modalités pour que l'artiste puisse bénéficier de la couverture d'assurance du producteur ou de l'organisateur d'événement en cas d'accident ou d'incident dans l'exercice de ses fonctions.

Perspective sur les enjeux des arts de rue

Permettez-nous de profiter de l'occasion de cette refonte pour vous communiquer les résultats du survol de la situation des arts de rue et quelques considérations et suggestions pour ouvrir une perspective sur les enjeux auxquels ils font et feront face.

Mesures de soutien aux artistes et compagnies de création

- dans le régime actuel de soutien aux artistes et compagnies de création, l'artiste se voit trop souvent dévolu les fonctions multiples de création, d'interprétation, d'administration, de direction de production, de direction technique, de responsable des communications et de la promotion, de chargé de la diffusion et de la vente de la création...; cette situation de polyvalence obligée rend évidemment très difficile le développement du projet artistique par manque de ressources financières qui entraîne le manque de ressources humaines et oblige à des compromis délétères pour la réalisation du projet artistique;
- les fonds alloués aux créations, en dépit des budgets détaillés et étayés fournis par les artistes et compagnies de création, sont dans la plus grande partie des cas accordés à une somme inférieure au montant demandé, et il est présumé que l'artiste ou la compagnie de création tentera malgré tout de réaliser le projet au rabais, avec pour conséquence que la qualité du résultat risque fort de s'avérer inférieure à ce vers quoi tendait le projet et ainsi décevoir le public et compromettre le destin de la création;
- le RAR sollicite une révision du régime de soutien à la création qui tiendra compte de la pertinence des budgets déposés par les créations et accordera les sommes demandées et ainsi garantira le maximum de chances de réussite aux créations et le retour optimum sur l'investissement de l'état;
- la présente refonte pourrait aussi être l'occasion de revoir et d'étoffer le filet social dont peuvent bénéficier les métiers des arts, dont la précarité est avérée, nous pourrions pour ce faire nous inspirer de modèles implantés avec succès dans d'autres secteurs, comme l'assurance récolte, l'assurance-emploi, l'intermittence du spectacle, la caisse d'assurance revenu et sûrement d'autres qui échappent à notre recherche non exhaustive.

Mesures de soutien à la diffusion, tant dans les grands centres qu'en régions

- toute création est réalisée pour rencontrer un public, mais des difficultés contrecarrent les efforts de diffusion qui peinent à atteindre les objectifs escomptés;
- nous avons constaté que les arts de rue demeurent méconnus auprès des producteurs, organisateurs et programmateurs de spectacles, ce qui pourrait expliquer les difficultés rencontrées dans leur diffusion tant dans certains grands centres qu'en régions; nous anticipons que la reconnaissance professionnelle des arts de rue en facilitera l'accès auprès de ces partenaires indispensables qui, dans la foulée, pourraient être invités à des séminaires, en «présentiel» (dans des événements comme RIDEAU, ou similaires), ou en virtuel, pour les informer des contenus en arts de rue et démystifier les difficultés pressenties dans leur diffusion;
- une diffusion réussie représente un apport budgétaire important dans le financement d'une création, en plus de contribuer à sa persistance, elle pourrait compenser les fonds non accordés par les subventions; un programme de soutien à la promotion et à la diffusion des

Mémoire du RAR au sujet de la refonte de la loi sur le statut de l'artiste au Québec

arts de rue constituerait une intéressante incitation à les programmer et ainsi donner de meilleures chances à la réussite d'une diffusion conséquente, et constituer un appoint notable à la santé financière de la création, de l'artiste et de la compagnie, autre retour positif sur l'investissement de l'état.

Mesures de mutualisation des services et des compétences

- la création artistique en arts de rue au Québec est, comme dans la plupart des autres secteurs de création artistique, le fait de travailleurs autonomes, au sens de la loi, œuvrant individuellement ou en groupes d'environ quatre personnes au plus, sous forme d'organismes à but non lucratif, les seuls admissibles aux programmes de soutien financier de l'état; le travailleur autonome ou les membres de l'OBNL doivent assumer les nombreuses responsabilités incombant à la création, à l'administration et à la diffusion, pour lesquelles ils se sentent, pour la plupart, dépassés par la complexité de la tâche qui excède les compétences acquises dans leur formation en arts, excellente par ailleurs, dans les écoles supérieures, les conservatoires et les universités du Québec ou à l'étranger;
- afin de venir en aide à ces autonomes et ces organismes, qui affrontent les mêmes difficultés, il nous apparaît opportun de constituer des services administratifs, de conseil juridique, de diffusion, de conseil technique dispensés par des professionnels de ces questions dont les services seraient mutualisés entre plusieurs autonomes et compagnies, formule que propose par exemple Diagramme dans le monde de la danse et du cirque;
- d'autre part, il pourrait être avantageux de requalifier vers ces services de mutualisation, par une formation appropriée, des praticiens des arts de rue qui souhaitent une réorientation de carrière et qui tireraient le meilleur parti de leur expérience dans le secteur.

Effet anticipé de la reconnaissance du statut des arts de rue

- nous estimons que la reconnaissance professionnelle des arts de rue aura pour résultat, à court et moyen terme, l'intérêt et l'appui des instances gouvernementales en culture à tous les niveaux, fait déjà acquis auprès du Conseil des arts de Montréal, cette situation positive entraînera le développement qualitatif et quantitatif des créations;
- et, en réponse aux voeux du milieu, et en complément de ce qui se présente déjà dans les festivals et événement culturels, l'organisation et le soutien d'au moins un événement spécialisé dans la présentation d'arts de rue, dont on connaît l'effet d'émulation sur les créateurs et l'attrait sur le public;
- enfin, si l'on tient compte maintenant de la créativité et de l'originalité reconnue des créateurs du Québec, couplées au soutien de ses instances culturelles, il pourrait bien se produire en arts de rue ce qui s'est produit dans les arts du cirque, qui, comme nous le savons, sont devenus l'un des prestigieux fleurons des arts du Québec dans le monde.

Voilà ce qui conclut notre mémoire. Nous vous remercions d'en avoir pris connaissance, et nous souhaitons que les demandes, les perspectives, les enjeux et les mesures exposées ci-dessus puissent trouver concrétisation dans un avenir à court terme, à la faveur de la refonte de la loi sur le statut de l'artiste et de l'engagement des intervenants des arts de rue.

Le Conseil d'administration du Regroupement des arts de rue du Québec (RAR)